Image not found or type unknown

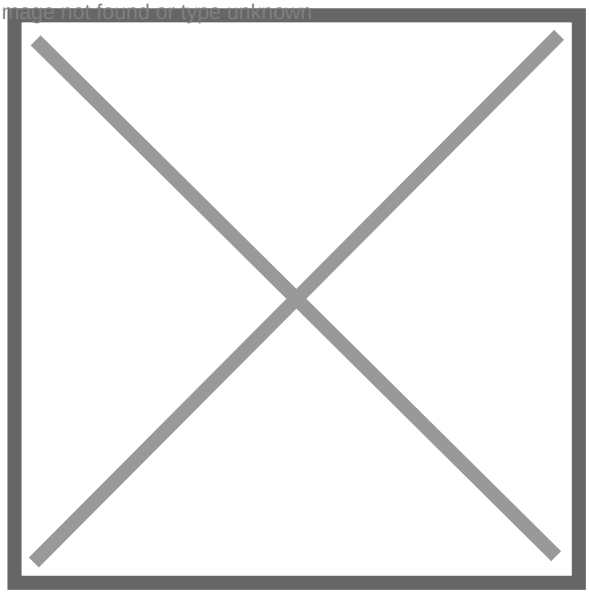

Heritage et rachat maison

Par **Cala14**, le **26/01/2017** à **11:52**

Bonjour.
Mes grands parents sont décédés.Ils avaient 4 enfants (dont 2 décédés)je suis une des héritière d'un de ces enfants décédés.je souhaite racheter la maison de mes grand parent dans laquelle j'ai étais élevée. Que dois je faire? Le notaire ma parler de frais de negociation et de frais de transaction mais je n'ai pas compris à quoi ça correspondait. Merci beaucoup pour vos réponses. Cette maison me tient tellement à coeur. Merci merci

Par **Visiteur**, le **26/01/2017** à **12:25**

Bonjour,
Je peux comprendre frais de transaction pour les droits d'enregistrement, frais d'actes etc... enfin ce qui est habituel...
Mais pour les frais de négociation pas d'accord car CELA SE PASSE EN FAMILLE et il n'intervient donc pas dans le cadre d'un mandat de vente .
"L’agent immobilier et le notaire disposant d’un service négociation immobilière sont les intermédiaires privilégiés entre le(s) propriétaire(s) vendeurs(s) et l’(les) acheteur(s) potentiel(s), ils les mettent en relation.
L’activité des agents immobiliers est règlementée par la loi Hoguet.
Leur rémunération est libre. Leurs honoraires sont obligatoirement affichés dans l’agence immobilière.
Certains notaires interviennent comme négociateur immobilier."

Par **Cala14**, le **27/01/2017** à **09:41**

Bonjour

Merci pour votre réponse. J'y comprends mieux.
Bonne journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés